

**Extrait du Registre  
des  
Délibérations du Bureau  
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude.**

---

**Séance du 20 février 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février 17h30, le Bureau du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en première séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués présents ou représentés : 10

Date de convocation du Comité Syndical : 12 février 2025

Présents : Pierre BARDIES (Communauté de Communes du Limouzin), Francis SAVY (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), Alain COSTES (Communauté de Communes du Limouzin), Jacques GALY (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), Gérard GUIRAUD (Carcassonne Agglomération), Christian ARAGOU (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), David FERNANDEZ (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), Jean Louis CARBONNEL (Communauté de Communes du Limouzin), André AMAT (Communauté de Communes du Limouzin), Gérard BERTELLI (Communauté de Communes du Limouzin) ;

Invités : Sabrina MOREL et David BONNET secrétaires du SMAH HVA, Baptiste GALINIE et Robin DUBRAY techniciens du SMMAR.

Alain COSTES a été élu secrétaire de séance.

**Syndicat Mixte  
d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Bureau  
du 20 février 2025**

**Objet de la délibération :**

**ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET MUTUALISE PHOTOVOLTAIQUE DU LIMOUXIN.**

Le Président explique qu'il serait intéressant d'intégrer le syndicat dans le projet mutualisé avec la Communauté de communes du Limouxin, la Mairie de Limoux, l'Hôpital, la Cavale, le SIVU STEP du Limouxin et éventuellement de l'Institut Saint-Joseph (en fonction des contraintes de l'A.B.F.).

Le principe est un groupement d'autorités concédantes par conventionnement qui consulte des tiers investisseurs pour réaliser les investissements et la pose des panneaux photovoltaïques et nous revendent l'électricité produite à des tarifs préférentiels.

Ce qui offre au moins trois avantages : le tarif, le cercle vertueux de l'énergie et surtout aucun coût de réalisation pour la collectivité.

En ce qui concerne le Pôle rivière, l'installation de panneaux photovoltaïques serait réalisée sur une partie du toit du bâtiment et par l'installation d'ombrières sur le terrain.

Le Bureau syndical où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour que le syndicat s'intègre dans le projet mutualisé photovoltaïque du Limouxin.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique  
de la Haute Vallée de l'Aude,**

